



BULLETIN D'ADHESION 2021 – 2022 A L'ASSOCIATION PHILOMELE

Philomèle

Nom : _____ Prénom : _____

Responsable légal : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Email : _____

Merci de régler séparément l'adhésion et la participation aux ateliers.

1. L'adhésion Individuelle 18€ / familiale 30€

2. La participation aux ateliers : choisir tarif de base ou tarif soutien

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'inscrits par famille (1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème})

Atelier	Tarif de base	Tarif soutien	Nb pers.	Montant
Eveil 0/3 ans Eveil 3/6 ans	100€/75€/50€	110€/85€/60€		
Eveil musical et Chanter en famille mensuel	40€/30€/20€	50€/40€/30€		
Comédie musicale	90€/70€/50€	100€/80€/60€		
Chorales adultes	100€	110€		
Chant trad	100€	110€		
Technique vocale				
Cours collectif	130€	140€		
Cours collectif + 3 séances individuelles	200€	210€		
Réductions	- Demandeurs d'emplois / bénéficiaires RSA ou AAH / Etudiants : 50 % du tarif atelier - Réduction Individuelle : -10€ pour le 2 ^{ème} atelier / -20€ pour le 3 ^{ème} - Réduction possible pour réinscription 2021			
TOTAL ateliers				

Je règle en plusieurs fois (5 maxi), je note la date d'encaissement souhaitée au dos des chèques.

Je n'autorise pas l'association Philomèle à utiliser mon image et celle des membres de ma famille dans le cadre de ses activités.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts, déclare vouloir adhérer à l'association et s'engage à respecter la charte de l'adhérent.

Fait à : _____, le : ___/___/___

Signature adhérent :



ADHESION 2021 – 2022 A L'ASSOCIATION PHILOMELE

Philomèle

➤ REÇU

M. / Mme _____ a versé :

- pour l'adhésion annuelle _____ €,

- pour la participation aux ateliers : _____ €.

TOTAL versé : _____ €

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre actif. Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association, qui aura lieu en décembre 2021 (date exacte communiquée prochainement).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

➤ CHARTE DE L'ADHERENT

Pour le bon fonctionnement des ateliers, merci de :

- respecter les horaires de début et de fin d'atelier
- nous prévenir en cas d'absence

Au-delà des 2 séances d'essai, toute année commencée sera due dans son intégralité.

Fait à : _____, le : ___/___/___

Signature association :